



ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH



Syndicat National des Médecins, Chirurgiens,
Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des
Hôpitaux Publics



Paris, le 20 Novembre 2025

« PADHUEs : deux avancées récentes défendues par Alliance-Hôpital »

La place de l'Université dans la coordination des parcours de consolidation des compétences (PCC), et la révision des résultats des épreuves de vérification des connaissances 2024 (EVC), viennent d'être précisées.

Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) se félicite qu'à l'occasion des Rencontres RH de la Santé 2025 des 29 et 30 Septembre 2025, le CNG (Philippe Touzy) et la DGOS (Marc Reynier), aient conjointement repris les propositions avancées depuis plus d'un an par nos syndicats réunis dans Alliance-Hôpital, pour mieux accompagner dans le cadre de leur PCC, ces praticiens associés nouvellement reçus.

Désormais, ces Praticiens A Diplôme Hors Union Européenne (PADHUEs) lauréats aux EVC 2024 **vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement par la coordination locale du DES de leur discipline**, dans le cadre d'une inscription universitaire (arrêté du 28 Aout 2025).

Ainsi la commission régionale de coordination du DES, en lien avec les coordonnateurs locaux impliqués dans le suivi de leur formation, aura un rôle majeur aux côtés du chef de service et du président de CME, dans la modulation de la durée de leur PCC.

Parallèlement le 16 Octobre 2025, le Tribunal Administratif de Paris, a décidé que les résultats des EVC 2024 devaient être revus. Les candidats ayant obtenu une note supérieure à celle du dernier admis de la « liste B » (examen ouvert aux candidats ayant la qualité de réfugiés) ont ainsi été déclarés admis dans la limite des places ouvertes au concours des EVC 2024, y compris ceux n'ayant pas fait de recours.

Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) salue cette décision qui concerne 377 candidats dont 263 de la spécialité de médecine générale et qui pourront prochainement être affectés en PCC en tant que praticiens associés. Les autres spécialités concernées sont la médecine interne (1 poste), l'urologie (13 postes), la chirurgie viscérale (16 postes), la psychiatrie (36 postes), l'odontologie (39 postes) et la médecine d'urgence (9 postes).

Un rapport de l'Ordre des médecins publié début 2025 confirme que les PADHUEs s'installent fréquemment, sinon majoritairement, dans les territoires sous-dotés en médecins et dans les hôpitaux périphériques, principalement en Île-de-France. Parmi les médecins généralistes libéraux et salariés hors hôpital, l'Ordre confirme que les PADHUEs sont « *d'avantage présents au sein des marges rurales en déclin* » remarquant leur apport à la problématique d'accessibilité aux soins au sein des déserts médicaux. Cependant, si près de 20 % des PADHUEs sont qualifiés en tant que généralistes, ils ne représentent que 3,5 % de l'ensemble des généralistes en activité.

Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) reste vigilant et mobilisé auprès de nos collègues PADHUEs, qui contribuent à l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, afin qu'ils soient soutenus et accompagnés dans leur parcours de consolidation des compétences.